

DELIBERATION du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE

Comité syndical du lundi 1^{er} février 2020

N° de délibération : 2021-4-CS	
CADRE :	Budget
OBJET :	Débat d'orientations budgétaires 2021

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} février à 10H00, le comité syndical de Charente Numérique s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

Membres	Présent(e)	Représenté(e)	Absent(e) non représenté(e)	Absent(e) représenté(e) par :
Collège Département				
M. Jérôme SOURISSEAU	X			
M. François BONNEAU	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
M. Jean-Paul ZUCCHI	X			
Collège Région				
M. Xavier BONNEFONT			X	
M. Mathieu HAZOUARD		X		Pouvoir donné à Mme Joëlle AVERLAN
M. Jonathan MUÑOZ		X		Mme Joëlle AVERLAN, suppléante
Collège SDEG 16				
M. Jean-Michel BOLVIN			X	
M. Michel ANDRIEUX			X	
M. François ELIE			X	
M. Jean-Louis MARSAUD	X			
M. Patrick EPAUD	X			
M. Loïc DEAU	X			
Mme Séverine CAILLE	X			
M. Yannick LAURENT			X	
M. Alain BRIAND		X		M. Eric COUVIDAT, suppléant
M. Didier BERTRAND	X			
M. Gérard SORTON	X			

Quatorze délégués étant présents ou représentés, représentant quarante droits de vote sur quarante-huit (83,3 % des droits de vote), le quorum est atteint et le Comité syndical peut valablement délibérer.

Le Comité syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de présentation ;

I) Syndicat Mixte Ouvert Charente Numérique : éléments de contexte et de structuration budgétaire

1. Historique

Charente Numérique est un syndicat mixte ouvert créé le 7 décembre 2016, dont les adhérents sont :

- Le Département de la Charente (52,1 % des droits de vote) ;
- La Région Nouvelle-Aquitaine (25 % des droits de vote) ;
- Le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16), portant les participations de six Communautés de communes et de deux Communautés d'agglomération du Département (22,9 % des droits de vote).

Charente Numérique a pour mission l'aménagement numérique du département, ce qui inclut notamment le déploiement d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) FTTH (Fiber to the Home, soit la distribution directement en fibre optique des habitations et des locaux professionnels) et un certain nombre d'actions complémentaires destinées à améliorer l'accessibilité à Internet et la couverture de téléphonie mobile.

Il assure la maîtrise d'ouvrage du programme départemental d'aménagement numérique très haut débit et a adhéré à la Société Publique Locale Nouvelle-Aquitaine Très Haut Débit (SPL NATHD). Cette dernière est en charge de la maintenance, de l'exploitation et de la commercialisation du réseau fibre optique auprès des opérateurs de détail, également dénommés Fournisseurs d'Accès Internet (FAI.)

Pour ce faire, en accord avec l'ensemble de ses membres, il a mobilisé les acteurs publics pour garantir le financement du projet et conclu tous les contrats utiles à la mise en œuvre des différents volets de ce programme avec notamment :

- Dans le cadre de la réalisation du RIP FTTH :
 - Des marchés de travaux de Conception-Réalisation, comportant un engagement forfaitaire sur 95 % des prises et un accord-cadre sur prix bordereau qui ont été notifiés aux groupements Axione-Bouygues Energies et Services (3 lots) et Resonance-Sobeca-Somelec (1 lot),
 - Des marchés de coordination sécurité et protection de la santé pour le RIP FTTH notifiés à la société Préventivia,
- Un marché de déploiement d'un réseau radio basé sur la technologie TD-LTE notifié à Nomotech et un marché de service pour la couverture des zones blanches internet rémanentes notifié à Alsatis afin de permettre aux territoires d'attendre l'arrivée de la fibre ;

- Une Délégation de Service Public « in house » avec la SPL NATHD pour l'exploitation et la commercialisation du RIP FTTH ;
- Un contrat de transfert en pleine propriété avec le Syndicat d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16) qui a permis la cession à Charente Numérique du réseau de la 2^{ème} couronne du Grand-Angoulême (montée en débit filaire et desserte des zones d'activités déployées sous maîtrise d'ouvrage du SDEG 16.)

Pour autant, comme tous les pans de l'activité économique de notre pays, le déploiement de la fibre par nos titulaires a été frappé par la crise sanitaire dès le 17 mars 2020 et a vu les chantiers s'arrêter soit totalement pendant plusieurs semaines, soit être ralentis durant le dernier trimestre 2020 et le début de l'année 2021.

C'est ainsi qu'il a fallu tenir compte de la crise sanitaire et des retards dus à des causes propres aux projets FTTH (manque de main d'œuvre et de compétence, manque de méthode sur les études et les DOE, gestion de chantier impactée par des tiers) et ainsi prendre acte de la nécessité d'engager des négociations avec les titulaires des marchés visés ci-dessus, en vue :

- d'allonger la durée de ces marchés et d'en traiter les conséquences notamment en termes de pénalités de retard applicables,
- de négocier le cas échéant l'encours des pénalités de retard applicables,
- ou encore de purger toutes questions annexes posées dans l'exécution de ces marchés ou la rédaction des pièces contractuelles, selon les spécificités de chaque lot,

et ce afin de garantir la poursuite et l'achèvement de la Phase 1 du projet FTTH de Charente Numérique dans les meilleures conditions. Les négociations se sont déroulées durant tout le second semestre 2020 et le début de l'année 2021 entre Charente Numérique et les titulaires avec des avenants spécifiques à chaque marché FTTH qui seront soumis à votre approbation lors d'un Comité syndical de mars 2021 en ayant pris le soin de solliciter si nécessaire l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

2. Eléments de structuration budgétaire

Le budget 2021 sera le 5^{ème} exercice budgétaire de Charente Numérique avec un budget qui comporte :

- Un budget principal, sous nomenclature comptable M4, correspondant à la compétence de création, exploitation et commercialisation d'un réseau à Très Haut Débit sur le territoire du département de la Charente ;
- Un budget annexe, sous nomenclature comptable M14, correspondant à la compétence de création de Points Hauts pour la téléphonie mobile.

Deux autorisations de programmes (AP) avec une programmation pluriannuelle des crédits de paiement (CP) ont été créées afin d'assurer la mise en œuvre des volets « FTTH » et « résorption des zones d'ombres internet haut débit » du programme d'aménagement numérique.

Ces AP, d'un montant respectif de 157,781 millions d'euros et de 3,6 millions d'euros seront modifiées en 2021.

II) Bilan des actions menées en 2020 et perspectives pour 2021**1. La gouvernance et les moyens de Charente Numérique**

La composition du Comité syndical est la suivante :

Collège	Nombre	Voix par représentant	Droits de vote
Département	5	5	25
Région	3	4	12
SDEG 16	11	1	11

Il convient de préciser que de nouveaux délégués titulaires et suppléants ont été désignés au sein des Collèges Département et SDEG 16 suite aux élections municipales et sénatoriales de juin et septembre 2020. De nouveaux délégués titulaires et suppléants des collèges Département et Région seront désignés à l'issue des élections départementales et régionales qui devraient être organisées en juin prochain.

L'équipe de Charente Numérique a connu des mouvements de personnel en 2020 et l'année 2021 a vu l'arrivée d'un deuxième contrôleur des travaux le 11 janvier dernier. Depuis le 2^{ème} semestre 2020, le rythme de réalisation des travaux FTTH s'est intensifié et la commercialisation des prises optiques est devenue beaucoup plus importante générant ainsi une charge supplémentaire pour Charente Numérique. C'est sur la base de ce constat que des recrutements supplémentaires pourraient intervenir en cours d'année afin de pouvoir assurer correctement la bonne réalisation des missions techniques et administratives du syndicat.

Le tableau suivant retrace la composition des effectifs de Charente Numérique :

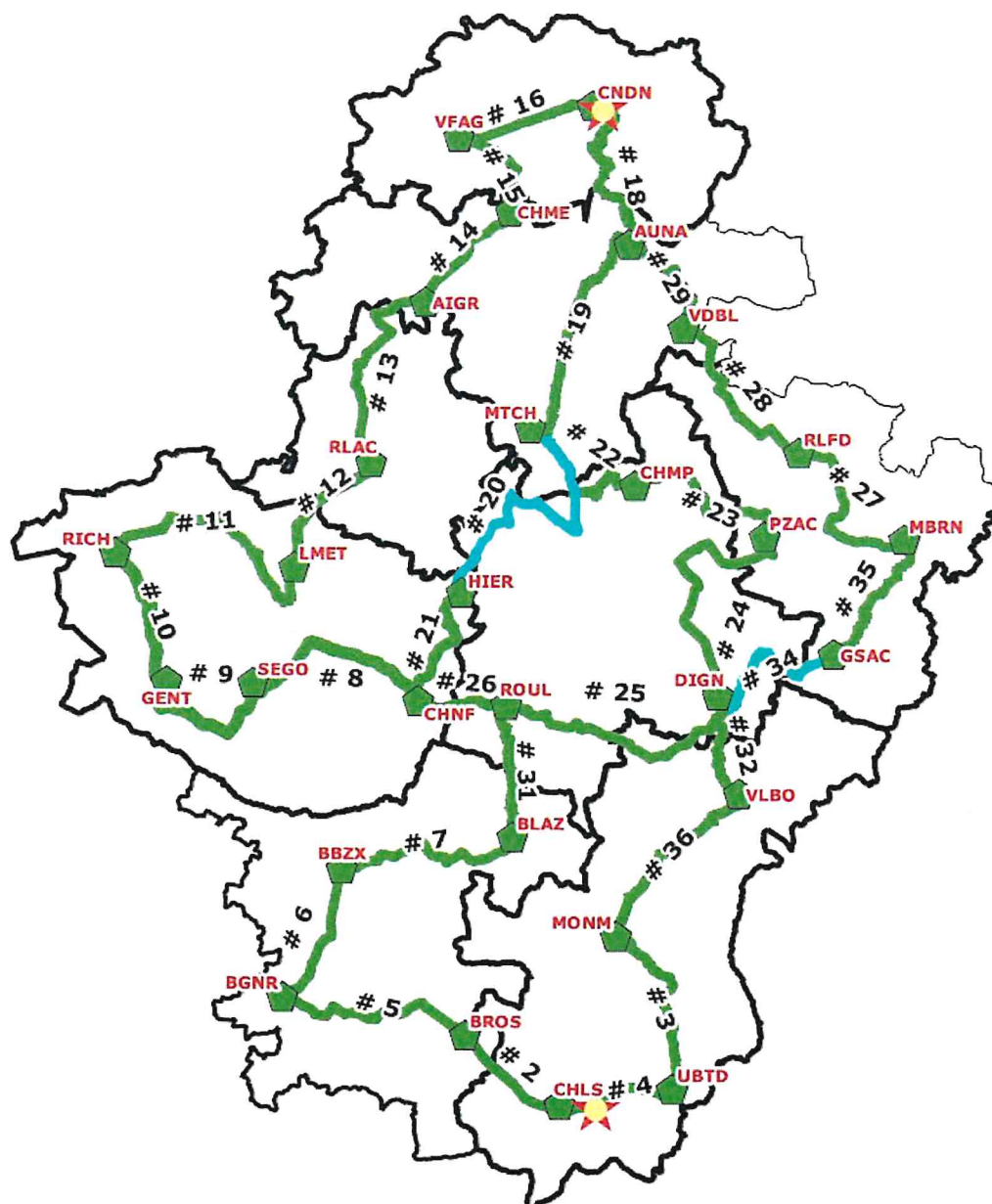
Fonctions	Forme	Effectifs 2020 (ETP)	Effectifs 2021 (ETP)
Directeur	Contractuel CN	0,98	1,0
Directeur (départ à la retraite)	Contractuel CN	0,42	0
Référent technique	Statutaire CN	1,0	1,0
Chef de projet technique	Contractuel CN	0,58	1,0
Chef de projet technique	Mise à disposition CD16	0,66	1,0
Responsable technique - Chef de projet technique	Mise à disposition CD16	1,0	1,0
Contrôleur travaux	Statutaire CN	1,0	1,0
Contrôleur travaux	Contractuel CN	0	0,98
Assistant contrôleur des travaux (fin de contrat le 30 juin 2020)	Contrat aidé	0,5	0
Responsable Administratif	Mise à disposition CD16	1,0	1,0
Référent Comptabilité/Budget	Mise à disposition CD16	1,0	1,0
Référent Ressources Humaines/Organisation (réintégration au sein des services du CD16 le 1 ^{er} juillet 2020)	Mise à disposition CD16	0,5	0
Référent Organisation / gestion administrative	Statutaire CN (stagiaire)	0,5	1,0

Agent de gestion administrative (accroissement temporaire d'activité – fin de contrat le 11 juillet 2020)	Contractuel CN	0,33	0
Total		9,47	9,98

2. Le réseau d'initiative publique FTTH

2.1 Le déploiement du réseau

La totalité des 29 Nœuds de Raccordements Optiques (NRO) ont été réceptionnés avec un réseau de collecte désormais opérationnel et en service.



L'année 2020, bien que marquée par un contexte de crise sanitaire majeure qui a ralenti pendant plusieurs mois les chantiers de réalisation des travaux, aura permis, grâce à la mobilisation de l'ensemble des partenaires, de construire et remettre à notre exploitant plus de 10 000 prises optiques.

Les avenants sur les marchés FTTH qui seront soumis à votre approbation proposeront un allongement de la durée d'exécution des marchés de conception/réalisation de la façon suivante :

- Fin du lot 1N (GrandAngoulême ; La Rochefoucauld – Porte du Périgord) : le 07/11/2022 au lieu du 07/09/2021 ;
- Fin du lot 2 (Sud) : le 01/07/2023 au lieu du 01/12/2022 ;
- Fin des lots 3 (Ouest) et 4 (Nord-ouest) : le 16/11/2022 au lieu du 16/04/2021.

Il convient de souligner que chaque avenant engagera le titulaire sur le respect de ces nouveaux Jalons, sous peine d'application des pénalités déjà prévues au marché ou, le cas échéant, suivant des modalités d'application de pénalités qui pourraient être revues par avenant.

En 2021, les groupements d'entreprises titulaires des marchés FTTH continueront vraisemblablement à travailler dans un contexte contraint pendant plusieurs mois et Charente Numérique s'attachera à veiller au bon déroulement des opérations dans le respect des règles de sécurité sanitaire en vigueur. Sous réserve du contexte sanitaire, le rythme des travaux devrait permettre la construction d'un volume supplémentaire estimé à 35 000 prises optiques en fin d'année, soit un cumul de 45 000 prises éligibles et commercialisables sur les 109 000 attendues.

La carte jointe au présent rapport en **annexe 1** détaille les zones d'ores et déjà ouvertes à la commercialisation (en vert) ainsi que celles qui le seront d'ici la fin du premier semestre 2021 (+ 20 000).

Un volume de prises FTTH non représentées sur la carte et estimées à 15 000 devraient être produites et ouvertes à la commercialisation avant la fin du second semestre 2021.

2.2 Les actions complémentaires à la bonne réalisation du réseau

Charente Numérique continuera à poursuivre ses efforts avec ses partenaires (Communes, Département...) dans les domaines suivants :

- L'élagage afin de permettre le dégagement de la zone de pose des câbles en aérien ;
- La gestion des conventions immeuble et façade pour le déploiement de la partie terminale du réseau ;
- L'adressage des communes, étape essentielle car les opérateurs imposent le recours à une adresse normalisée pour pouvoir commercialiser les prises construites ;
- La gestion des raccordements complexes à travers la mise en place de protocoles avec la SPL NATHD.

2.3 Commercialisation du réseau FTTH

La commercialisation est assurée par notre délégataire la SPL NATHD et son partenaire industriel La Fibre Nouvelle Aquitaine (LFNA). Charente Numérique est

associé en permanence aux opérations d'animation commerciale, organisées par la SPL et LFNA.

L'année 2020 a été très positive sur le plan de la commercialisation FTTH au grand public : les 4 grands opérateurs nationaux qui avaient signé des contrats avec la SPL, ont confirmé opérationnellement leur présence sur le réseau.

Sur le périmètre Charente Numérique, pour la première fois, les 4 opérateurs nationaux ont chacun recruté des abonnés fibre. Au 15 janvier 2021, Charente Numérique via la SPL dénombre :

- 1500 clients raccordés, bénéficiant d'une offre de service sur fibre optique à Très Haut Débit (plusieurs centaines de Mb/s) ;
- 500 clients, ayant souscrit un abonnement à une offre de service sur fibre optique, en attente de leurs raccordement final pour bénéficier des services.

Soit un total de 2000 clients, et un taux global de commercialisation de 20 %.

Sur le marché entreprises, le programme de Charente Numérique prévoyait des sites prioritaires, notamment des bâtiments publics et zones d'activités. Les trois quarts de ces cibles économiques seront éligibles à la fibre d'ici avril 2021.

Pour préparer cette arrivée de la fibre, Charente Numérique et la SPL ont organisé au dernier trimestre 2020 des premiers échanges avec les 8 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Ils permettront selon les territoires de programmer en 2021 des actions d'animation (courriers d'informations, visio, forums, ateliers) en partenariat avec les EPCI.

Plus d'une trentaine d'opérateurs des services aux entreprises sont présents sur le réseau Nouvelle Aquitaine Très Haut Débit (NATHD) de la SPL, dont certains sont des acteurs locaux et régionaux, garantissant ainsi à nos entreprises le meilleur choix.

3. Le réseau radio

En 2021, le syndicat continuera à accorder des aides aux kits radio ou satellite, le coût de ces équipements constituant un élément discriminant pour les populations les plus mal servies.

S'agissant du réseau radio TD-LTE, un avenant au marché conclu avec Nomotech permettra grâce à la construction de 3 micro-sites, la desserte de 3 communes supplémentaires (Ambérac, Aussac-Vadalle et Boisbreteau).

Un marché de service a également été prolongé avec Alsatis afin de maintenir en 2021 un service internet wifi dans 18 zones du Département en attendant l'arrivée de la fibre optique.

Enfin, Charente Numérique devenant propriétaire le 1^{er} janvier 2022 du réseau TD-LTE construit par Nomotech, un appel d'offres pourrait être lancé au 2^{ème} semestre 2021 pour désigner un titulaire en charge de l'exploitation du réseau TD-LTE et des infrastructures wifi qui ont été transférées par Alsatis à Charente Numérique. Le démontage d'une partie des installations (poteaux bois et bétons) du réseau wifi pourrait également être intégré dans ce marché.

4. Téléphonie mobile

Charente Numérique n'intervient plus comme maître d'ouvrage dans la construction de points hauts mobiles mais continuera à participer en binôme avec les services de la Préfecture, à l'identification des zones à couvrir en priorité afin d'établir la liste nationale transmise aux opérateurs (Programme New Deal). Il mettra en place en 2021 un programme d'entretien et de petites réparations (clôture, portail) pour les 10 sites de téléphonie mobile ou radio dont il est propriétaire.

III) Les grandes orientations du budget 2021

1. Budget Principal

1.1 Section de fonctionnement

Les dépenses en fonctionnement sont estimées à **4 321 812,50 €** en 2021. Elles ne comprennent pas à ce stade les amortissements du réseau FTTH qui devront être intégrés dans le cadre du vote du Budget Primitif 2021.

Elles seront plus importantes qu'en 2020 (+ 1 148 062,50 € hors amortissements du réseau FTTH) et peuvent se décomposer en sept blocs de dépenses conformément au tableau ci-dessous :

Postes de dépenses	2020	Estimation 2021	Commentaires
Charges de structures	789 100 €	858 500 €	Dépenses de personnels, de structure et amortissements des matériels
Hausse liée à l'augmentation des dépenses de personnel et à la souscription d'une assurance risque statutaire.			
Charges d'exploitation des réseaux	645 000 €	869 000 €	Coût de fonctionnement des réseaux FTTH et Radio (hors amortissements du réseau FTTH)
Hausse liée au réseau FTTH. Elles sont en augmentation significative du fait de l'avancée des travaux et notamment des besoins de location des infrastructures existantes (supports aériens ou souterrains) auprès d'opérateurs tiers (Orange, Enedis...). Ce poste intègre également les taxes, redevances d'occupation et dépenses exceptionnelles (pénalités, indemnités contentieuses).			
Autofinancement	228 150 €	228 150 €	Intérêts d'un emprunt
Remboursement des charges d'intérêts portant sur la totalité de l'emprunt souscrit par Charente Numérique au titre de l'autofinancement (13,5 M€ levés en 2019 soit la totalité de l'emprunt).			

Financement FTTH par les EPCI via le SDEG16	881 500 €* 	1 079 020 € 	Intérêts, principal et frais annexes de deux emprunts
Montant des charges d'intérêts et du principal correspondant à deux emprunts souscrits par Charente Numérique pour la réalisation de la phase 1 du programme FTTH (19,8 M€ ont été levés en 2018 et 2019 sur un total de 28,5 M€ et 8,7 M€ seront levés en 2021 ce qui explique l'augmentation des montants à rembourser par le Syndicat en 2021). *Il est précisé que pour 2020, 250 054 € correspondant à une quote part des pénalités appliquées aux titulaires des marchés FTTH ont permis de minorer la participation des EPCI établis en réalité à 631 446 €.			
Prêt relai	0 € 	100 000 € 	Intérêts et frais annexes du prêt relai
Montant des charges d'intérêts et frais annexes du prêt relais de 20 000 000 € qui sera contracté en 2021.			
Opération des 3 ex C CdC	630 000 € 	630 000 € 	Coûts de fonctionnement et amortissements
Stabilité des coûts de fonctionnement et d'amortissement.			
Rachat d'action par la Région Nouvelle-Aquitaine	0 € 	557 142,50 € 	Entrée de la Région Nouvelle-Aquitaine au capital de la SPL NATHD
Cette recette d'investissement est neutralisée en section de fonctionnement via un titre pour encaisser les fonds (produite des cessions d'éléments actifs) et un mandat en dépenses de fonctionnement (valeurs comptables des éléments actifs cédés).			
TOTAL	3 173 750 € 	4 321 812,50 € 	

Ces dépenses seront couvertes à la fois par les participations statutaires, la prise en charge dans le cadre des conventions tripartites par les EPCI membres du collège SDEG 16 des intérêts et du capital des emprunts contractés par le syndicat au titre de leur participation ainsi que les recettes commerciales et d'amortissements du réseau des 3 ex CdC. Il conviendra d'intégrer également les subventions d'amortissement du réseau FTTH.

Des recettes seront également versées en 2021 :

- par Orange dans le cadre du déploiement du réseau FTTH suite au renouvellement d'appuis aériens de la boucle locale de l'opérateur historique ;
- par les titulaires des marchés dans le cadre du remboursement des pénalités appliquées au Syndicat pour le contrat d'accès au génie civil et aux appuis aériens d'Orange (équilibre des pénalités) ;
- par la SPL NATHD avec 2 types de redevances : une estimée à 20 200 € sur la base d'un montant forfaitaire annuel par prise commercialisable (5 €) et une au titre des IRU (droits de location de longue durée).

Cette redevance d'IRU versée par la SPL aux différents SMO est la traduction financière de la concrétisation de l'arrivée des Opérateurs Commerciaux d'envergure nationale (OCEN) sur notre réseau. L'origine de cette redevance

prévue au contrat de DSP est liée au choix offert par la réglementation des réseaux FTTH aux opérateurs commerciaux.

Cette dernière prévoit la possibilité pour les opérateurs d'accéder à leurs abonnés via 2 solutions d'achats :

- location mensuelle à la ligne FTTH (environ 13,4 € HT/mois pour la SPL)
- droit d'usage (IRU) pour 20 ans : achat de prises à l'échelle d'une maille au prix de 508 € la prise. Cette somme est versée à l'achat pour 20 ans et 2 OCEN (Free et Orange) parmi les 4 ont annoncé à la SPL vouloir désormais choisir l'IRU comme mode d'achat.

Charente Numérique touchera cette redevance pour la première fois en 2021. Le montant n'est pas connu à ce jour et nous proposons à ce stade une recette prévisionnelle de 400 000 €, qu'il faudra comptablement lisser sur 20 ans.

1.2 Section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont évaluées à **70 000 000,00 € en 2021**.

Elles correspondent en grande majorité aux dépenses liées à la création du réseau FTTH qui seront significatives en 2021 (environ 68 500 000 € de crédits de paiement dans le cadre de l'AP FTTH). Les surcoûts liés à la crise sanitaire sont en cours de négociation avec les titulaires des marchés FTTH et seront ajoutés aux dépenses d'investissements.

Les crédits de paiement de l'AP zones d'ombres haut débit (300 000 €) permettront notamment d'accorder des aides au financement des kits radio et satellite mais également de finaliser la construction du réseau TD-LTE par Nomotech à travers la réalisation de 3 micro-sites.

Les autres dépenses (1 200 000 €) seront consacrées :

- à la prise en charge des investissements internes au Syndicat et des amortissements,
- au remboursement du capital des emprunts souscrits par Charente Numérique au titre de la participation des EPCI au programme d'aménagement numérique.

Les amortissements du réseau FTTH devront également être intégrés dans le cadre du vote du budget 2021.

Les recettes seront constituées d'un excédent d'investissement lié au retard de déploiement du réseau FTTH, des fonds de concours de la Région ainsi que des subventions versées par l'Etat au titre du Fonds pour la Société Numérique (FSN).

557 142,50 € seront versés par la Région Nouvelle Aquitaine au titre de son entrée au capital de la SPL NATHD et du rachat d'actions détenues par Charente Numérique.

Je souligne également que pour pouvoir assurer la prise en charge du décalage entre les dépenses et la perception des subventions accordées par l'Etat via le FSN, Charente Numérique va lancer une consultation

pour la souscription d'un prêt relais portant sur un montant de 20 millions d'euros avec la possibilité d'effectuer pendant la durée du prêt (estimée à 4 ans) des remboursements partiels grâce aux recettes qui auront été versées par l'Etat. Le taux sera fixe avec un remboursement du capital restant lors de la dernière échéance du prêt. Une inscription en recettes d'investissement pour la totalité du montant du prêt relai sera proposée au vote du Comité syndical dans le cadre du Budget Primitif 2021.

Enfin, comme vous le savez, la dernière part de l'emprunt souscrit par Charente Numérique avec Arkéa Entreprises Institutionnels, qui a fait l'objet d'un report d'une année en 2020 via un avenant au contrat de prêt, sera appelée en 2021 (8,7 millions d'euros). La totalité des fonds des emprunts souscrits en 2018 (42 millions d'euros) auront ainsi été mobilisés par le Syndicat.

Je tiens aussi à préciser qu'en 2021, le plan de financement de la phase 1 du déploiement du FTTH devra être modifié en tenant compte :

- des coûts supplémentaires constatés avec la réalisation des travaux et les négociations engagées dans le cadre des avenants des marchés FTTH (augmentation du nombre de prises, surcoûts liés à l'impact de la crise sanitaire, changement d'appui ENEDIS) ;
- de la participation définitive de la Région Nouvelle-Aquitaine qui sera attribuée en mars 2021 pour compenser la participation qui avait été envisagée dans le cadre des fonds européens. Cette participation est estimée à 9 651 642 €.

1.3 Etat de la dette

Les annexes n° 2 et 3 du présent rapport présentent les caractéristiques des emprunts et un état détaillé de la dette.

2. Budget annexe

En 2021, le syndicat pourra percevoir une recette de l'Etat qui fait suite à l'accord gouvernemental conclu avec les opérateurs en début d'année 2018.

Elle concerne 4 sites pour lesquels le syndicat a engagé des dépenses pour étudier la faisabilité de projets d'implantation d'infrastructures passives de téléphonie mobile. Ceux-ci peuvent faire l'objet d'indemnisation dans le cadre d'une convention qui sera conclue avec la Caisse des Dépôts et des Consignations afin de finaliser leur déploiement par les opérateurs.

Les sites concernés sont Lignières-Sonneville et Ambleville, Esse (le village Gaulois), Eymouthiers (le Chambon), Pressignac (Camping et Centre équestre du barrage de Lavaud) avec une aide plafonnée à 20 000 €/site.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement qui ont été effectuées sont évaluées à ce stade à 10 000 €. Les crédits d'investissements seront constitués de l'excédent qui aura été constaté à l'issue du dernier exercice 2020.

Après la tenue d'un débat en séance et en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité, de prendre acte des orientations budgétaires pour 2021 présentées par le Président de Charente

Numérique conformément aux données ci-dessus et aux annexes 1, 2 et 3 de la délibération.

Résultats du vote :

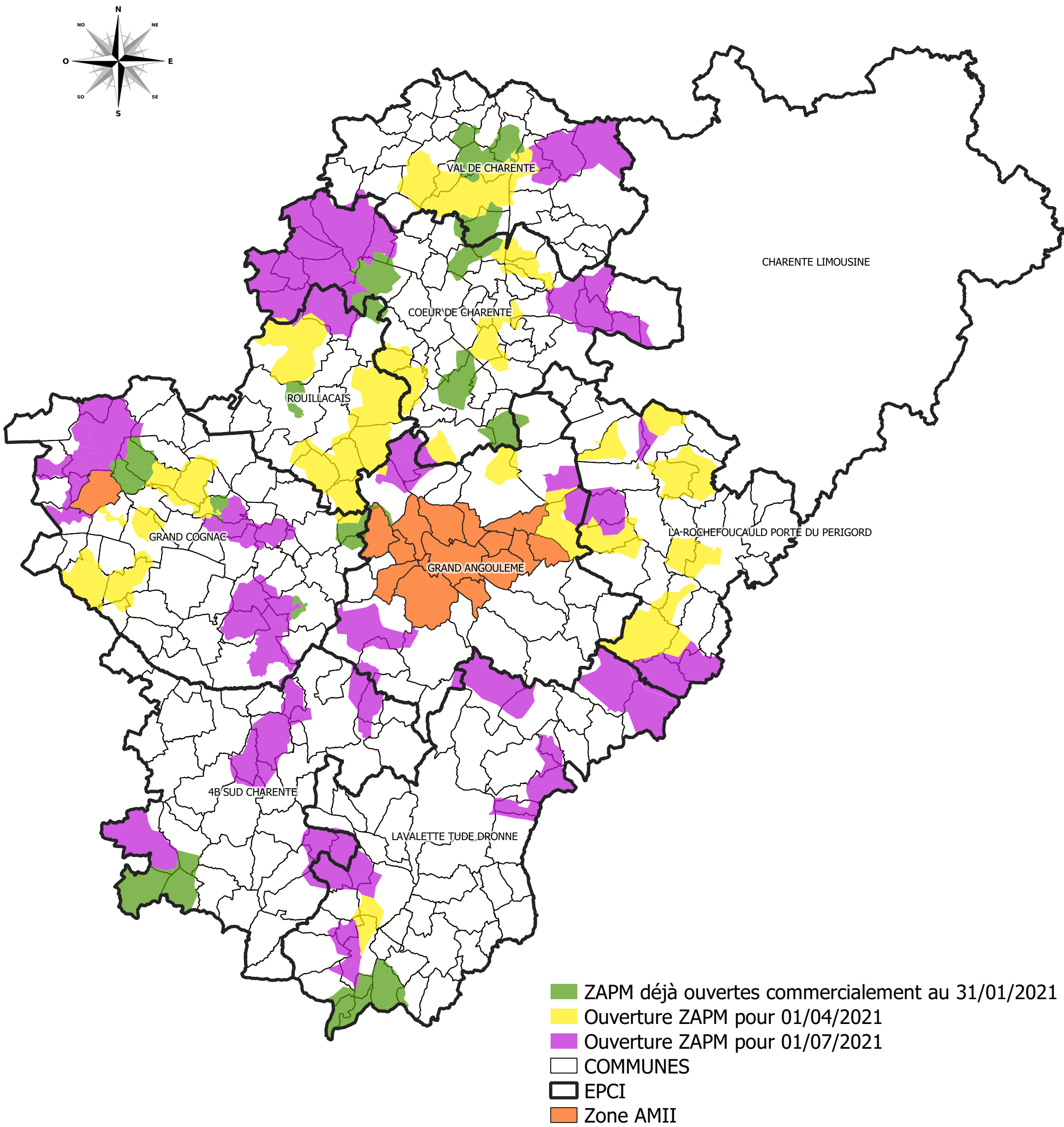
Membres	Pour	Abstention	Contre	Non exprimé(e)
Collège Département				
M. Jérôme SOURISSEAU	X			
M. François BONNEAU	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
M. Jean-Paul ZUCCHI	X			
Collège Région				
M. Xavier BONNEFONT				X
M. Mathieu HAZOUARD (pouvoir donné à Mme Joëlle AVERLAN)	X			
Mme Joëlle AVERLAN Suppléante de M. Jonathan MUÑOZ	X			
Collège SDEG 16				
M. Jean-Michel BOLVIN				X
M. Michel ANDRIEUX				X
M. François ELIE				X
M. Jean-Louis MARSAUD	X			
M. Patrick EPAUD	X			
M. Loïc DEAU	X			
Mme Séverine CAILLE	X			
M. Yannick LAURENT				X
M. Eric COUVIDAT (Suppléant de M. Alain BRIAND)	X			
M. Didier BERTRAND	X			
M. Gérard SORTON	X			

Messieurs Xavier BONNEFONT, Jean-Michel BOLVIN, Michel ANDRIEUX, François ELIE et Yannick LAURENT sont absents, non représentés. Conformément aux modalités de vote statutaire, cette délibération est adoptée.

Le Président de Charente Numérique


Jacques CHABOT

ZAPM ouvertes à la commercialisation et prévision pour le 1er semestre 2021



Annexe n° 2 de la délibération n° 2021-4-CS : caractéristiques des emprunts souscrits par Charente Numérique

Envoyé en préfecture le 09/02/2021

Reçu en préfecture le 09/02/2021

Affiché le

ID : 016-200070639-20210201-2021_4_CS-DE



N° de l'emprunt	Montant	Montant total à rembourser intégrant la charge d'intérêt	Date de signature de la décision d'autorisation d'emprunt	Banque	Objet de l'emprunt	Montant du Contrat de prêt ou de la phase d'amortissement n°1, taux et durée	Contrat de prêt ou phase d'amortissement n°2, taux et durée	Date de signature de l'emprunt	Observations
1	14 500 000 €	19 206 598,77 € (dont 4 706 598,77 € de charge d'intérêt)	06/07/2018	LA BANQUE POSTALE puis la CAFFIL (les 2 contrats de prêt ont fait l'objet d'une cession sans modification des termes des contrats les 12 décembre 2018 (9,5 millions d'euros) et 9 septembre 2019 (5 millions d'euros) auprès de la Caisse Française de Financement Local)	Réalisation de deux Contrats de Prêt d'un montant total de 14 500 000 € auprès de La Banque Postale pour le financement du programme d'aménagement numérique très haut débit (emprunt souscrit par le syndicat Charente numérique avec un remboursement du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16) et de ses membres (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)). Les deux contrats de prêt ont été cédés à la CAFFIL avec une gestion désormais assurée par la banque publique de développement SFIL pour le compte de la CAFFIL.	Contrat de prêt de 9 500 000 € (charge d'intérêt : 3 036 046,41 €) - Taux : 1,90 % - Durée : 30 ans et 1 mois (versement à la paierie départementale le 06/08/2018)	Contrat de prêt de 5 000 000 € (charge d'intérêt : 1 670 552,36 €) - Taux : 2,01 % - Durée : 30 ans et 10 mois avec une consolidation au plus tard le 31/05/2019 (versement à la paierie départementale le 17/07/2019)	10/07/2018	Trimestrialités constantes -Taux pendant la phase de mobilisation : index EONIA + 0,43 % - Commission d'engagement et de non utilisation : 0,1 % du montant du prêt
2	14 000 000 €	19 035 667,00 € (dont 5 035 667,00 € de charge d'intérêt)	27/07/2018	ARKEA BANQUES ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 14 000 000 € auprès d'Arkéa Banques Entreprises et Institutionnels pour le financement du programme d'aménagement numérique très haut débit (emprunt souscrit par le syndicat Charente numérique avec un remboursement du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16) et de ses membres (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI))	Phase d'amortissement de 5 300 000 € (charge d'intérêt de 1 780 082,80 €) - Taux : 2,02 % - Durée : 30 ans avec une date de consolidation au 30/06/2019 (versement à la paierie départementale le 02/07/202019).	Phase d'amortissement de 8 700 000 € (charge d'intérêt de 3 255 584,20 €) - Taux : 2,23 % - Durée : 30 ans avec une date de consolidation au 30/06/2021 suite à l'avenant au contrat de prêt signé le 26 juin 2020	31/08/2018 avec un avenant pour la phase d'amortissement n° 2 signé le 26/06/2020	Trimestrialités constantes -Taux pendant la phase de mobilisation : Euribor 3 mois + 0,39 % pour la phase d'amortissement n° 1 et + 0,59 % pour la phase d'amortissement n° 2 - Commission d'engagement : 0,1 % du montant du prêt avec une commission d'engagement supplémentaire de 0,02 % (1 740 €) pour la tranche d'amortissement n° 2
3	13 500 000 €	16 266 318,76 € (dont 2 766 318,76 € de charge d'intérêt)	06/07/2018	CAISSE D'EPARGNE	Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 13 500 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes pour le financement du programme d'aménagement numérique très haut débit (emprunt souscrit par le syndicat Charente numérique correspondant à la part d'autofinancement)	Contrat de prêt de 13 500 000 € (charge d'intérêt de 2 766 318,76 €) - Taux de 1,69 % pour une consolidation au plus tard le 01/07/2019 ou taux de 1,76 % pour une consolidation au plus tard le 31/12/2019 - Durée : 20 ans (versement à la paierie départementale le 30/07/2019)		13/07/2018	Trimestrialités dégressives - Taux pendant la phase de mobilisation (12 à 18 mois) : Euribor 3 mois + 0,45 % Frais de dossier : 0,75 % du capital emprunté - Commission d'engagement : néant

Annexe n° 3 de la délibération n° 2021-4-CS : Etat de la dette de Charente Numérique au 31 décembre 2020 (4 emprunts)

Envoyé en préfecture le 09/02/2021

Reçu en préfecture le 09/02/2021

Affiché le

ID : 016-200070639-20210201-2021_4_CS-DE

Berser
Levrault

REFERENCES	PRETEURS	DATE DE VERSEMENT	DATE DE FIN	DUREE	TAUX	PERIODICITE	CAPITAL INITIAL	CAPITAL RESTANT DU	AMORTISSEMENTS CUMULES	INTERETS CUMULES	ECHEANCES CUMULES
MON523749EUR-1	CFFL	06/08/2018	01/09/2048	355	1,90	Trimestre	9 500 000,00	9 072 342,22	427 657,78	309 819,38	737 477,16
MIN528503EUR-1	CFFL	17/07/2019	01/06/2049	360	2,01	Trimestre	5 000 000,00	4 814 924,94	185 075,06	147 879,87	332 954,93
16JB8LTAPW-1	CMB (ARKEA)	02/07/2019	30/06/2049	360	2,02	Trimestre	5 300 000,00	5 104 127,51	195 872,49	158 131,65	354 004,14
A33180KH-1	CE	30/07/2019	01/07/2039	192	1,69	Trimestre	13 500 000,00	13 500 000,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							33 300 000,00	32 491 394,67	808 605,33	615 830,90	1 424 436,23